

## **Informations suite aux articles 12 et 14 de Règlement général sur la protection des données (RGPD)**

### **Préface**

Avec cette information sur la protection des données, nous vous informons sur le traitement de vos données à caractère personnel par nous ainsi que sur vos droits y relatifs

### **1. 1. Qui auprès de la ville de Kaiserslautern est responsable du sujet de la protection des données dans le cadre du projet »60 années du traité de l’Elysée-55 année de jumelage «**

Ville de Kaiserslautern  
Cabinet du maire  
Service Jumelage

Willy-Brandt-Platz 1  
67657 Kaiserslautern

Telefon: +49 631 365-4336  
E-Mail:  
staedtepartnerschaften@kaiserslautern.de

### **2. Comment pouvez-vous joindre notre délégué à la protection des données**

Veuillez contacter notre délégué de la protection des données en cas de questions concernant la protection de données

Datenschutzbeauftragter  
Willy-Brandt-Platz 1  
67657 Kaiserslautern  
Telefon: +49 631 365-2342  
E-Mail: datenschutz@kaiserslautern.de

### **3. Quels sont les fins et les règlements juridiques nous permettant de traiter vos données?**

Les données à nous fournir dans le cadre du projet mentionné sont traitées par nous sur la base du § 3 LDSG. Article 6, paragraphe 1, lettre e, paragraphe 3, lettre b du RGPD en liaison avec la section 3 LDSG. Nous utilisons votre nom et votre adresse e-mail pour la

communication avec vous relative à votre participation virtuelle à la conférence et à la discussion plénière ayant lieu le 22 janvier 2023 de 09h45 à environ 13h15 à l’occasion du 60<sup>ième</sup> anniversaire du traité de l’Elysée.

### **4. Combien de temps conservons-nous vos données ?**

Vos données ne seront pas conservées au-delà du 22 janvier 2023.

## 5. Quels sont vos droits ?

Vous avez le droit de **demander des informations** sur vos données à caractère personnel que nous traitons (art. 15 RGPD). Si les données en question sont incorrectes ou incomplètes, **vous pouvez exiger qu'elles soient rectifiées** (art. 16 RGPD). Vous avez **le droit de faire effacer vos données** si certaines conditions sont remplies (art. 17 RGPD). Vous pouvez également, dans certaines conditions, **demander que le traitement de vos données à caractère personnel soit restreint** (par exemple, si vous con-

testez l'exactitude de vos données et dans l'impossibilité de clarification) (article 18 du RGPD). Vous **pouvez vous opposer**, pour des raisons tenant à votre situation particulière, au traitement des données à caractère personnel vous concernant, à moins qu'il n'existe un intérêt public prépondérant pour le traitement qui l'emporte sur les intérêts, droits et libertés de la personne concernée, ou que le traitement soit nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice (article 21 du RGPD).

## 6. Droit de Recours

Chaque personne a le droit de recours auprès du Commissaire d'État à la protection des données et à la liberté d'information **du land de la Rhénanie Palatinat** si elle est d'opinion que ses données à caractère personnel sont traitées de façon illégale